

ABONNEMENT.

Saumur... 30 fr.
Poste... 25 fr.

On s'abonne:

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 2 JUILLET 1886

UNE VICTIME

« Quand on veut tuer son chien on dit
qu'il a la gale ». Ce vieux proverbe nous
paraît applicable aujourd'hui au gouverne-
ment et à M. Boulanger.

Nous ne sommes certainement pas sus-
pect de partialité pour ce ministre éminem-
ment cocasse. Nous estimons même que la
nécessaire de ce bavard, de ce brouillon, de
cette corneille galonnée dépasse les limites
et nuit à l'armée; mais nous croyons M.
Boulanger très innocent des complots que
lui prêtent officieusement et opportunistes.

On dit que M. de Freycinet a demandé à
quelques amis de l'union des gauches d'in-
terpeller le ministre de la guerre sur l'affaire
du général Saussier, et M. Ranc, après
avoir établi que si M. Boulanger ne rêve
pas un prononciamiento boulangériste, on
peut du moins induire de sa conduite qu'il
n'a la présidence de la République, s'écrit
en terminant:

« Il semble à beaucoup que le général
Boulanger aspire à jouer dans le parti ré-
publicain un rôle politique. Eh bien! il est
temps de l'avertir que s'il s'engage dans cette
voie, il n'y trouvera que des déboires. Le
parti républicain tout entier, sans distinc-
tion de nuances, n'acceptera jamais un
général ni comme Président de la Répu-
blique, ni comme président du conseil. Jamais!

« Que les intéressés se le tiennent pour
dit. »

C'est bien raide!
Que M. Boulanger songe à prendre la
présidence de M. de Freycinet, que M. Ranc
réserve à M. Ferry et que M. de Freycinet
ne veut pas laisser ouvrir, c'est bien possi-
ble, et nous croyons qu'en effet c'est là
le secret de l'agitation de M. le président du
conseil. — Remplacer M. de Freycinet n'est
pas un honneur si grand ni si malaisé à at-
teindre. Point ne sera besoin de décrocher,

on ramassera, et M. Boulanger peut tout
aussi bien qu'un autre accepter cette beso-
gne.

Mais nous pensons qu'il est faux que M.
le ministre de la guerre ait songé à l'armée
pour l'aider dans une entreprise quelconque
à lui personnelle; si infatué et naïvement
vaniteux qu'il soit, il a vécu trop longtemps
dans l'armée pour oublier qu'il estime ses
chefs à leur juste valeur, et la sienne est
cogque.

On a rappelé, à propos de cet incident,
Fructidor et Augereau? C'est excessif.

Au 18 fructidor, Augereau avait déjà à
son actif Castiglione et Lodi, et M. Boulanger
n'a au sien que la barbe, les gamelles et les
guérites.

Ça ne se compare pas.

EDOUARD GRIMBLOT.

Chronique générale.

La démission du général Saussier et l'an-
nonce d'une interpellation que M. Hubbard,
député de Seine-et-Oise, a l'intention de dé-
poser sur les faits qui ont amené le déplace-
ment du général Bousсенard et la démis-
sion du général Saussier, produisent une
vive animation dans les couloirs de la
Chambre.

Le conseil des ministres a délibéré lon-
guement sur le cas du gouverneur de Paris.
La discussion a été fort vive. Le conseil, dit-
on, aurait refusé cette démission. D'autre
part on raconte que le général Saussier la
maintient.

On reste persuadé toutefois que l'inter-
pellation sera différée: les divisions entre
républicains se manifestent tellement pro-
fondes sur ce terrain, le désaccord ministé-
riel est tellement intense, qu'on hésite de-
vant les conséquences d'un débat à la tri-
bune.

La question des princes est loin d'être
épuisée. L'expulsion de Monsieur le Comte

de Paris et du prince rouge n'a fait qu'ai-
guiser la haine de nos prétendus libéraux.
Le principe appelle des corollaires, pour
employer l'expression de M. Clémenceau, et
on peut être certain que ces corollaires se-
ront étendus aussi loin que possible.

En ce qui concerne le chef de la Maison
de France, dimanche, à Versailles, en por-
tant un toast à la Révolution de 1793, un des
députés de Paris, M. Michelin, s'est écrié:

« Si vous voulez avoir le même sort
que votre ancêtre Louis XVI, revenez
donc! »

M. Michelin tient à bien accentuer ce
qu'il a dit au Palais-Bourbon: — « On n'a
pas assez coupé de têtes en 1793! »

Les intentions de ce doux radical sont
assurément excellentes, mais il se laisse trop
aller au premier mouvement, et il manque
son but. En votant l'exil de Monsieur le
Comte de Paris, il ne s'est pas aperçu qu'il
se privait du plaisir de la soumettre au
« rasoir national ». Il voulait sa perte et,
faute de réflexion, il lui a sauvé la vie.

C'est de quoi se noyer de désespoir.

On a tellement peur des Princes exilés,
que les agents du gouvernement s'imagi-
nent les voir partout.

Mardi soir, M. Charles Faure-Biguet,
fils du colonel, revenait de Saint-Malo, où
il était allé voir son frère. Il se préparait à
sortir de la gare, lorsque le commissaire
spécial le pria de passer dans son bureau.
Là, M. Charles Faure-Biguet subit un inter-
rogatoire et il lui fallut exhiber des lettres
qui établissaient son identité.

Dans le trajet de Saint-Malo à Paris,
quelqu'un avait prévenu sans doute que le
prince Victor, auquel M. Charles Faure-
Biguet ressemble d'une façon étonnante,
était dans le train.

L'ère de prospérité s'affirme de plus en
plus. L'année prochaine, les propriétaires
de Paris verront leurs impôts augmentés de
vingt-cinq pour cent. En habile administra-
teur, M. de Freycinet a décidé que les Pari-

siens ne devaient pas être mieux traités que
les ruraux.

A la bonne heure! Au moins avec cela
tout le monde sera mécontent.

Le Temps a reçu de son correspondant
de Bruxelles la dépêche suivante:

« Je suis en mesure de préciser aujour-
d'hui les renseignements que je vous ai
donnés au sujet de la prochaine visite du
Comte de Paris à la cour de Bruxelles.

« Le Comte de Paris arrivera vers la fin
du mois de juillet à Ostende, où se trouvera
à ce moment la cour; il y fera un séjour
de deux ou trois semaines et se rendra
ensuite en Autriche, aux eaux de Carlsbad. »

LETTRE

M<sup>r</sup> LE DUC DE NEMOURS

Nous avons annoncé qu'en présence de
la situation faite à sa famille par la loi d'ex-
pulsion des Princes, M<sup>r</sup> le duc de Nemours
s'est cru dans la nécessité de donner sa dé-
mission de président de la Société de se-
cours aux blessés militaires.

La lettre dans laquelle Son Altesse Royale
fait connaître sa résolution au conseil de
la Société est conçue dans les termes les plus
dignes et les plus touchants. Elle a provo-
qué une vive émotion parmi les membres du
conseil qui, pendant douze années, ont pu
apprécier les hautes qualités et le patrio-
tisme de son président.

Voici le texte même de cette lettre:

Paris, le 24 juin 1886.

A Messieurs les Membres du Conseil

« Mes chers Collègues,
Je viens remettre entre vos mains ma
démission de président de la Société fran-
çaise de secours aux blessés militaires.

« La loi d'expulsion rendue contre ma
famille par les pouvoirs publics de la Ré-
publique française, entre autres mesures

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES ENFANTS TROUVÉS DE PARIS

Par Ch. DESLYS

TROISIÈME PARTIE LEQUEL?

Le lendemain, dimanche, une surprise attendait

entrant dans le petit salon, elle y trouva un

— Ah! quelle dépense! et pour moi...

— Pour nous! l'interrompit maman Bazin. On

— Alors! sans te faire prier, essaie l'instru-

— Donne concert... Guillaume, sa femme et

— Elle commença par un grand air de Rossini. A

— tout seigneur tout honneur! Grande et naïve

— même en dehors dans le jardin.

— le visiteur inattendu se trouvait là qui n'était

permis d'écouter aussi, qui n'était autre que notre
ancienne et joviale connaissance... Gustave, sor-
nommé Lafraise.

On se rappellera ce brave garçon, premier ou-
vrier, presque contre-maître de la maison Bazin.
De plus un *Enfant de Paris*, le plus fidèle membre
du Club des Abandonnés. Nous l'avons vu servir
d'introduit à Fernande, de guide à papa Justin,
et leur raconter à tous les deux sa touchante et
drôlatique biographie. C'était le troisième de la
dernière heure du *Tour*, c'était le fils du vieux
saltimbanque.

— Pardon! excuse! fit-il avec le geste et l'ac-
cent du vrai Parisien, j'arrivai, je me suis trouvé
comme aux premières loges et demande à déposer
mon hommage aux pieds de la cantatrice... Com-
ment faut-il entrer? Par la porte ou par la fe-
nêtre?

— Par la fenêtre, si tu veux, l'autorisa son pa-
tron.

— Ce sera plus direct, dit-il en rebondissant à
l'intérieur. M'y voici... serviteur à l'assistance! et
quant à vous particulièrement, mademoiselle...

Il resta la bouche béante, en reconnaissant celle,
ou plutôt celui qu'il n'avait encore rencontré que
sous le travestissement masculin.

— Saperlipopette! est-ce que j'ai la berlus?...
Le copain Fernand!

— Devenu ma sœur Fernande! dit Francine.

— Et ma fille, à moi!... dit orgueilleusement
maman Bazin.

Quelques mots d'explication achevèrent d'édi-
fier, ou du moins à peu près, l'incrédule artisan.

— Je n'en puis revenir encore! disait-il, en
voilà une sévère!... C'est à se croire à l'Ambigu!
Mais quant à la musique, digne du Grand Opéra!...
On s'y connaît... Vous savez, le dilettante du qua-
trième amphithéâtre!...

— Que venais-tu faire ici? Voyons! questionna
la patronne, qui commençait à s'impatienter.

— Parler au patron, sauf votre respect...

— Soit!... mais c'est l'heure de se mettre à
table... Tu vas d'abord déjeuner avec nous?

— Ce serait de l'honneur! répondit-il, mais pas
mèche!... Il y a papa Lafraise, qui m'attend...
Vous savez, le pauvre vieux a trimé vingt ans pour
son fils, c'est bien le moindre que celui-ci se con-
sacre à l'amusement de ses derniers dimanches!

— Alors, explique-toi... parle! fit Guillaume.

— Le huis-clos! répliqua Gustave en clignant
de l'œil d'un air mystérieux, ou, si vous préférez,
dans le fond du jardin... C'est des affaires comme
qui dirait diplomatiques... Il y a urgence.

— Viens donc!... Suis-moi!... dit le fabricant,
qui déjà craignait de comprendre...

— J'emboîte le pas! conclut l'ouvrier, qui dis-
parut à son tour, mais non sans un dernier regard
vers Fernande. Il la saluait en balbutiant:

— Mademoiselle... mais c'est pas Dieu possible!
Êtes-vous bien certaine de ne pas être un garçon?

Un vague soupçon se lisait sur le visage de M<sup>m</sup>
Bazin.

— Que peut-il lui vouloir? murmura-t-elle.

— Une demande d'avances, probablement,
s'empressa de répondre Francine. Une simple
carotte... Mais ça ne sent-il pas le brûlé du côté
de la cuisine? Alerte! maman, alerte!

La bonne femme, ainsi dépitée, courut vers ses
fourneaux.

Un instant plus tard, Guillaume revenait, at-
terré.

— Qu'y a-t-il donc? lui fut-il demandé à voix
basse.

— La grève! répondit-il de même, on l'a décré-
tée hier soir... Ce matin, les meneurs ont couru à
la recherche des récalcitrants... entr'autres, ce
brave Lafraise, qui venait m'avertir...

— Que feras-tu?... Qu'espères-tu?

— Résoir aujourd'hui quelques fabricants... en
obtenir quelques concessions... me permettant
d'achever ce travail qui serait pour moi le salut...
Ne me retenez pas quand je vais sortir.

Au retour, il croyait avoir réussi. Mais le lende-
main matin, dès la première heure, on vit revenir
Gustave, et dans un piteux état.

dont elle me frappe, m'expose à chaque moment à être arraché de mon domicile, et expulsé de la France, notre commune patrie.

» Cette loi, qui enlève aux membres de ma famille les garanties de liberté et les droits assurés à tous les Français, me fait une situation telle, que je ne puis plus désormais exercer efficacement dans notre chère Société les fonctions de la Présidence.

» Je n'essayerai pas de décrire les sentiments qui déchirent mon cœur, en traçant ces lignes. Je ne trouverais aucune expression qui pût les rendre.

» Mais vous les comprendrez, mes chers Collègues, vous avec qui je me suis toujours trouvé en parfait accord de vues et de sentiments, pour servir, de notre mieux, dans l'Œuvre charitable et patriotique à laquelle vous vous êtes voués, la France, notre cher pays.

» Vous la continuerez cette grand Œuvre et vous la développerez.

» Mes pensées, mes vœux y resteront associés : car cela aura été un grand honneur dans ma vie, d'avoir pendant douze années collaboré avec vous, dans une présidence dont, en 1884, l'unanimité de vos suffrages me renouvelait les pouvoirs pour la troisième fois.

» Si l'Œuvre s'est développée pendant cette période, cette prospérité est due à notre union, à la confiance que vous avez témoignée à votre président, au dévoué concours qu'il a toujours trouvé auprès de vous, comme auprès de tous les représentants et de tous les membres de l'Œuvre.

» Je n'en perdrai jamais le souvenir, non plus que celui de mes relations personnelles avec beaucoup d'entre eux, et surtout avec vous, mes chers Collègues.

» Ce souvenir vous suivra dans vos travaux. Permettez-moi d'espérer, de mon côté, que celui de votre ancien Président s'y trouvera quelquefois mêlé.

» Je chercherai dans un tel espoir un adoucissement à l'amertume de la séparation actuelle.

» Louis D'ORLÉANS, DUC DE NEMOURS,  
Président de la Société française de secours aux blessés militaires.

Comme nous l'avons dit, après lecture de cette touchante lettre, le conseil de la Société a été par acclamation M<sup>r</sup> le duc de Nemours président d'honneur.

La séance a été levée aussitôt pour donner au Prince exilé un témoignage de respect.

## SÉVÈRE LEÇON

Pendant son séjour à Lyon, M. le ministre du commerce avait mis dans son programme la réception à l'Hôtel-de-Ville des différentes délégations ouvrières. MM. Rochet, Guillaumou, Jacquier, députés du Rhône, le préfet et M. Bouffier, premier adjoint au maire de Lyon, assistaient à cette entrevue. L'entretien du ministre avec les délégués des chauffeurs-mécaniciens, des verriers, des tisseurs et des tailleurs d'habits, a été assez calme, bien que les

Les vêtements déchirés, les cheveux ébouriffés, un pochon sur l'œil gauche.

Heureusement, maman Bazin était au marché. Francine le reçut, assistée de Fernande. Avant même qu'elles ne l'eussent interrogé, il leur répondait :

— Voilà, voilà comme ils m'ont arrangé. Tandis que le patron les exhortait à reprendre leurs outils, moi, je leur barrais le chemin de la rue... Résultat final, ma blouse en hachis, mon œil au beurre noir... Et ce n'est pas faute de leur avoir répété : Feignants !... Mauvais Français !... mais on fera venir de la marchandise allemande, des ouvriers allemands, et toutes vos grèves à la fin des fins, c'est travailler pour le roi de Prusse !

— Mais mon mari ?

— Mon frère ?

— Il tâche d'obtenir quelque chose encore des patrons... Il m'a dit de venir l'attendre ici... Eh ! tenez le voilà.

L'abattement, le découragement de Guillaume étaient un aveu d'impuissance.

— Plus d'espoir ! murmura-t-il, je suis perdu !

— Non ! s'écria Fernande, combien vous fallait-il pour cette fin de mois ?

— Dix mille francs...

— Je les trouverai ! conclut-elle en jetant un châle sur ses épaules... que notre mère ne soupçonne rien... ne troublons pas sa sécurité !

revendications des délégués ne fussent pas toutes du goût de M. le ministre. Mais il n'en a pas été de même, raconte le *Salut public*, avec la délégation des métallurgistes lyonnais.

Ces ouvriers ne se sont pas gênés pour demander compte au ministre des promesses du gouvernement et de la façon dont il les avait tenues. « Vous n'avez rien fait pour nous, lui ont-ils dit ; le commerce attendait beaucoup, on lui avait promis et on ne lui a rien accordé. » Le ministre est resté un moment interloqué devant cette attaque directe ; puis il finit par répondre « que le gouvernement fait ce qu'il peut et qu'il s'occupera de Lyon plus tard. Jusqu'à présent, ajoute-t-il, nous n'avons pas eu le loisir d'étudier d'assez près toutes ces questions. Les affaires politiques qui passionnaient si vivement l'opinion publique ont pris tout notre temps. »

— Eh ! répond un ouvrier, que nous importent les affaires politiques ? Nous aimons autant revenir à la Monarchie, si la République ne s'occupe pas davantage de l'ouvrier.

Le ministre, le préfet et les députés restent atterrés. Enfin M. Lockroy s'écrie : « Revenir à la Monarchie ! vous voudriez peut-être l'Empire, que j'ai tant combattu ? Mais, qu'avez-vous donc à reprocher à la République et à moi en particulier ? Faut-il vous rappeler toutes les lois que j'ai faites pour vous, les lois sur les syndicats, sur les arbitrages ? Jamais je n'ai entendu tenir pareil langage par des ouvriers. »

Et se tournant vers le préfet tout ahuri : Mais, Monsieur le préfet, lui dit-il, ce sont-là des anarchistes et non point des ouvriers.

A ces mots, les délégués crient et s'emportent. Les députés interviennent dans le débat. M. Guillaumou dit aux délégués qu'ils sont « des abstentionnistes et qu'il les reconnaît bien. »

— Des abstentionnistes, répondent les ouvriers, vous nous reconnaissez bien ; voyez donc les noms qui sont au bas de notre pétition. Du reste, pourquoi tous les députés ne sont-ils pas là pour défendre nos droits ?

M. Guillaumou répond que « ses collègues sont retenus par les affaires parlementaires. »

— Nous les connaissons leurs affaires !

Le ministre, voyant que le débat se prolongeait outre mesure, lève la séance, tout en essayant de calmer les ouvriers irrités de leur démarche inutile. Il n'a pas pu y parvenir, car les interlocuteurs sont partis convaincus que le haut personnel de la République était composé de mystificateurs.

## LE MÉTROPOLITAIN

Il y a conflit entre le gouvernement et le Conseil municipal de Paris à propos du chemin de fer métropolitain.

Avant-hier, le ministre des travaux publics a adressé l'ultimatum du gouvernement à l'Hôtel-de-Ville.

Si les conditions posées par le gouvernement n'y sont pas acceptées, le projet sera

abandonné. Le *Radical* s'en alarme : « Après avoir siégé deux ans, dit-il, ce Conseil n'a rien fait, rien produit de ce qu'on attendait de lui. Il n'a montré qu'une étonnante incapacité, qu'une effroyable impuissance. Il a touché à tout, a tout commencé, il n'a rien terminé et il ne terminera rien, parce qu'il ne veut pas quand il peut, et ne veut que lorsqu'il ne peut pas. » Ce sont là de dures vérités, et c'est à ses propres amis que le *Radical* a le courage de les dire.

Le Métropolitain se trouve singulièrement compromis. Tant mieux pour les finances de la France.

De nombreuses protestations sont venues des départements où on trouve fort étrange, pour ne pas dire plus, la prétention d'obliger ceux-ci à s'imposer des charges financières pour l'exécution d'un chemin de fer parisien. C'est pourtant là la conséquence de la garantie d'intérêts consentie par le gouvernement. Il y a quelques jours, la question ayant été posée au Conseil général dont le président est M. Christophe, si directement intéressé dans l'affaire du Métropolitain, la majorité du Conseil n'a pas hésité à émettre un vœu contre toute participation du département à une entreprise qui ne présente pour lui aucun intérêt direct. M. Christophe n'a pu empêcher le Conseil général de se prononcer très énergiquement dans ce sens.

## UN FAIT MONSTRUEUX

On lit dans l'*Autorité* :

« Aux fêtes de Limoges que M. Boulanger honorait (?) de sa présence, le maire de la ville et son Conseil municipal, formant une collection magnifique de commandards en retraite, de jacobins débraillés et de démagogues malpropres, eurent l'audace d'inviter le ministre de la guerre à un banquet fraternel. »

Or, des membres du Conseil, le plus considéré, le plus digne, celui que cette estimable assemblée écoute et honore à l'égal d'un doyen, est un certain Kebyrel, qui assassina, en 1871, le colonel Bilet, et comparut, pour ce fait, devant le Conseil de guerre qui le condamna à la peine de mort.

Kebyrel était là, assistant le maire et tout fumant encore du sang qu'il avait répandu.

Il attendait le ministre de la guerre.

Si M. Boulanger avait eu quelque noblesse de cœur, quelque respect de son uniforme, quelque pudeur, quelque dignité sinon pour lui, du moins pour les généraux et les colonels qui l'entouraient, il aurait refusé avec indignation de choquer le verre avec l'assassin du colonel Bilet (l'un des héros de la charge légendaire de Reischoffen).

Il aurait décliné sèchement cette invitation déshonorante et toute la garnison de Limoges lui aurait su gré de cette fière protestation et de cette marque de déférence donnée aux héros survivants de la dernière guerre.

cement, grâce à mes relations commerciales avec l'Amérique...

— Non... vous avez voulu le sauver de la ruine, de la faillite... que sais-je ? Malheureusement, ce moyen ne peut plus réussir...

— Comment cela ?

— Ses ouvriers l'ont trahi... Tout le faubourg est en grève...

Et la jeune fille raconta tout ce qui s'était passé, l'inutile dévouement de Gustave.

— Un bon point à l'avoir de ce brave garçon ! dit papa Justin.

(A suivre.)

## Théâtre de Saumur

Lundi 5 juillet 1886,

UNE SEULE REPRÉSENTATION DONNÉE PAR  
La troupe des Galeries Saint-Hubert,  
de Bruxelles

## LA VIE PARISIENNE

Opéra-bouffe en 4 actes, de MM. Meilhac et Halévy, musique d'OFFENBACH.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

» Au lieu de cela, M. Boulanger a été de bonne grâce l'insolente invitation Kebyrel ; il est allé au banquet municipal et y a entraîné les officiers généraux, compagnons du brave Bilet ; il a serré effusion les mains du meurtrier, et ainsi sa cour à la pire des Républiques, dis que les vétérans de nos batailles taient, immobiles et la honte au cœur, promiscuité de l'armée française et de la meute !

» Ce fait monstrueux paraît incroyable et, certes, nous ne cachons pas, dès aujourd'hui, la joie profonde que nous éprouvons à le voir démentir par M. Boulanger.

» Mais ce navrant épisode est vrai, goureusement vrai, et la République elle ne pourra lui opposer que son cynisme et ses cyniques ricanelements. — D'ESTERRE

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 2 juillet.  
Le mouvement que nous signalions hier est resté subit un temps d'arrêt : 3 0/0 ancien amortissable 85.15, 4 1/2 0/0 110.32.  
L'action du Crédit Foncier a un marché animé à 1,385. En raison de la marche ascendante des bénéfices de la Société, on s'attend à un cours de 1,400 soit prochainement atteint. Les obligations, soit foncières, soit communales, haussent s'efforçant de plus en plus.

Bonne tenue de la Société Générale à 450. La parfaite situation de cet établissement continue à attirer sur elle l'attention des acheteurs.

On demande à 603.75 l'action de la Société des Dépôts et Comptes Courants. La dividende de 1885 distribué pour l'exercice 1885 constituera un revenu de 7 0/0 sur ce cours.

On traite le Panama à 446. C'est demain la commission de la Chambre attendra M. de Seps. Le rapport ne tardera pas à être déposé. Cette question qui émeut depuis si longtemps l'opinion publique recevra une solution prochaine d'après l'opinion générale, sera favorable à la compagnie.

Les demandes en polices spéciales à l'assurance Financière sont toujours très nombreuses au siège social, rue Louis-le-Grand, à Paris. La création de coupures de 100 fr. facilitera les affaires aux petits capitalistes.

Les obligations de nos grandes lignes vont être achetées en nombre par les banques. Les obligations surtout l'Economique, très recherchées à 361.75 ; ce titre atteindra avant peu des cours élevés en raison de la sécurité qu'il présente.

## Nouvelles militaires

Voici l'ordre du jour dans lequel le colonel de Bonneval fait ses adieux à ses chasseurs, en garnison à Rouen :

« Officiers, sous-officiers et soldats ! Je prends ma retraite par anticipation et pour des causes toutes personnelles. »

« En vous quittant, je tiens à vous remercier du concours dévoué que vous m'avez prêté pendant ces trois années. »

« Vous m'avez rendu la tâche de commandement bien facile et bien douce, de même pour mon successeur. »

« Je suis heureux et fier de lui laisser un régiment où le sentiment du devoir et le patriotisme ont fait taire tout autre préoccupation qui a un passé si glorieux et qui est au plus ardent patriotisme. »

« Le lieutenant-colonel prend, à partir de ce jour, le commandement du régiment et la présidence du conseil d'administration. »

« Rouen, le 26 juin 1886. »

» BOSTERRE

Désormais, les casques en liège utilisés par les troupes de l'artillerie et de la marine aux colonies, seront ornés de l'artillerie, d'une grenade enroulée autour de ceux de l'infanterie, d'une ancre enroulée autour de ceux de la marine.

## CHRONIQUE LOCAL ET DE L'OUEST.

LE DEVOIR DES CONSERVATEURS  
L'organisation des forces conservatrices est rendue facile par les événements.

Les divisions républicaines et socialistes ont fait des déclarations que M. de Freycinet a prises à la tribune du Sénat pour objet de la proscription. M. de Freycinet a obtenu l'effet :

« Je reconnais le droit de tout citoyen de se réunir librement pour discuter les affaires publiques et de préparer l'avènement de la République. »

« Je leur reconnais le droit de se réunir librement pour discuter les affaires publiques et de préparer l'avènement de la République. »

« Je leur reconnais le droit de se réunir librement pour discuter les affaires publiques et de préparer l'avènement de la République. »

Jamais je ne m'élèverai contre les hommes politiques qui croient de leur devoir de préparer l'avènement d'un régime qu'ils estiment être le mieux approprié au bonheur du pays.

Je reconnais également aux princes qui se croient appelés à régner le droit d'affirmer leurs prétentions; mais je leur dis: Le jour où vous affirmerez vos prétentions, vous devrez imiter l'exemple du Comte de Chambord. (Très bien! très bien! et applaudissements à gauche.)

C'est clair, c'est formel. On dirait une mise en demeure, un défi lancé aux monarchistes de se mesurer avec les factions républicaines.

On dit que ce qui a décidé les ministres à s'engager dans la voie des violences et des persécutions de personnes, c'est la conviction que l'opposition resterait inerte, — expectante, si l'on veut, — comme par le passé. Ils ont tout osé, dans la persuasion que nous n'oserions rien. Le mépris de ses ennemis poussés à bout a toujours passé pour une imprudence.

Pour aujourd'hui, constatons bien ces deux choses essentielles :

La première : notre droit reconnu de nous organiser au grand jour, d'établir une propagande de pleine lumière dans le but avéré de mettre un gouvernement excellent à la place de celui qui nous ruine après nous avoir déshonorés.

La seconde : que Monsieur le Comte de Paris a écrit ce mot : « A l'heure décisive, je serai prêt. »

### L'Agriculture et les Républicains

Les républicains ne veulent rien faire pour venir en aide à l'agriculture.

Chaque fois qu'ils en trouvent l'occasion, ils s'empressent de repousser les mesures proposées pour soulager les souffrances des populations rurales.

C'est ainsi que, dans la séance du mardi 22 juin dernier, la plus grande partie d'entre eux s'est opposée à l'inscription à l'ordre du jour de la Chambre d'un projet de loi relatif au relèvement des droits sur les céréales.

Les conservateurs, au contraire, ont énergiquement réclamé la discussion immédiate de ce projet de loi.

Le gouvernement a pris parti contre eux. Le ministre de l'agriculture lui-même est monté à la tribune pour demander l'ajournement.

Mais, malgré ses efforts, la Chambre a décidé par 267 voix contre 260 que la proposition concernant l'élévation des droits sur les blés étrangers serait examinée à l'une des plus prochaines séances. — Et, de fait, la discussion a commencé samedi dernier.

Dans cette majorité de 267 voix figurent TOUS LES DÉPUTÉS CONSERVATEURS — y compris, bien entendu, ceux de Maine-et-Loire — auxquels sont venus s'adjoindre environ 80 membres du centre gauche et de la gauche modérée.

La minorité se compose, au contraire, de 240 RÉPUBLICAINS, appartenant aux portions les plus avancées de l'Assemblée.

D'où nous tirons cette double conclusion, absolument péremptoire : 1° c'est que si les départements du Nord et de l'Ouest n'avaient pas envoyé à la Chambre 180 députés conservateurs, les plaintes de l'agriculture auraient été encore une fois étouffées par les républicains; 2° c'est que pour faire entendre et triompher dans l'avenir leurs légitimes réclamations, les électeurs de nos campagnes ont désormais un moyen aussi simple que pratique, c'est de voter en toute circonstance pour LES CANDIDATS CONSERVATEURS qui défendent avec tant de zèle et d'énergie les intérêts de leurs concitoyens.

(Petit Courrier.)

### L'INAUGURATION DE LA LIGNE DE CHATEAU-LOIR A SAUMUR

Notre ville ne verra aucun des ministres qui sont chargés de représenter dimanche le gouvernement à la cérémonie d'inauguration de la ligne de Paris à Bordeaux par le réseau de l'Etat.

Le ministre de l'instruction publique viendra jusqu'à Château-Loir, avec son collègue des travaux publics, assistera au banquet qui sera offert dans cette petite ville et reprendra à la hâte la route de Paris.

Après boire, M. Goblet ouvrira-t-il son robinet et laissera-t-il couler quelque harangue bien sentie ? On ne le dit pas.

Si ce n'est lui, il faudra bien que M. Baïhaut se charge de chanter les bienfaits du régime actuel, l'ère de prospérité et de liberté de la troisième République.

Saumur n'aura pas l'heur de recevoir ces illustrations gouvernementales. M. Vinsonneau avait donné quelque espoir; il s'est rendu à Paris avec M. Peton, son adjoint; mais ces messieurs sont rentrés sans avoir réussi dans leurs démarches.

Le ministre des travaux publics ne quittera pas la gare d'Orléans. Sur place il prendra connaissance des travaux de raccord des deux lignes et donnera son appréciation tout en conférant avec les autorités qui l'accompagneront. Il arrivera à 4 heures 9 minutes du soir et repartira à 4 heures 25 pour Niort.

A son retour, mardi, son arrêt à Saumur sera de plus courte durée encore : il entrera en gare à 2 heures 24 du soir, et, après une pose de 5 minutes seulement, reprendra la direction de Paris par Château-Loir, à 2 heures 29 minutes.

C'est par suite d'une erreur typographique, que le lecteur a dû rectifier lui-même, que nous avons imprimé, dans notre numéro d'avant-hier, 5 heures 29.

### Paris-Saumur-Bordeaux

A partir du 11 juillet, les chemins de fer de l'Etat feront entrer leurs trains à la gare Montparnasse.

L'administration livrera au public, à la même date, la section de Saumur à Château-Loir, dont l'ouverture aura pour conséquence de relier la partie nord et la partie sud de ses lignes et de former un réseau non interrompu. L'ensemble de ces lignes constituera une grande artère qui traversera des départements importants; aussi l'administration a-t-elle décidé d'établir, dès le 11 juillet, des trains rapides qui mettront en communication directe les villes de Paris, Versailles, Rambouillet, Chartres, Château-Loir, SAUMUR, Niort, La Rochelle, Rochefort, Saintes, Royan, Les Sables-d'Olonne et Bordeaux. Deux trains express, l'un de jour et l'autre de nuit, desserviront rapidement ces diverses localités.

Les départs de Paris (Montparnasse) auront lieu à 7 h. 55 du matin et du soir. Ceux de Bordeaux (Saint-Jean) à 6 h. 40 du matin et 3 h. 30 du soir.

Le trajet de Paris aux Sables-d'Olonne, et vice versa, s'effectuera en 40 heures, sans transbordement. Celui de Paris à Royan s'effectuera également sans transbordement, en 42 heures environ.

### SAUMUR.

**L'accident du Bray.** — Hier matin, vers 10 heures, un jeune élève-officier de l'Ecole de cavalerie, M. Dugué de la Fauconnerie, maréchal des logis au 3<sup>e</sup> chasseurs, a été blessé assez grièvement dans une chute de cheval.

Il prenait part, avec plusieurs de ses camarades, à une course d'obstacles sur la prairie du Bray; les chevaux franchissaient l'espace en peloton serré, et faisaient soulever un nuage de poussière tellement épais qu'il ne permettait pas aux cavaliers de distinguer à dix pas devant eux. C'est ainsi qu'ils arrivèrent sur un talus sans le voir.

Plusieurs chevaux se sont abattus pêle-mêle, entraînant leurs cavaliers. Il y eut un moment d'angoisse terrible. Bientôt cependant on les vit se relever sans blessure ou légèrement contusionnés. Seul M. Dugué de la Fauconnerie resta sur le terrain : son sabre lui avait fait une large blessure à la gorge.

Après un premier pansement sur les lieux, il a été transporté à l'hospice.

Prévenus par dépêche de l'accident arrivé à leur fils, M. et M<sup>me</sup> Dugué de la Fauconnerie sont arrivés à Saumur dès hier soir.

Ce matin, l'état du blessé est aussi satisfaisant que possible; on espère que ce malheureux accident n'aura pas des suites aussi graves qu'on ne l'avait redouté tout d'abord.

### CONFÉRENCES AGRICOLES

La conférence de M. Bouchard, délégué départemental, aura lieu demain samedi 3 juillet, à 3 heures 1/2 du soir, 5, rue du Collège.

A l'issue de la conférence, M. Bouchard conduira ses auditeurs dans le champ d'expériences agricoles.

### TROUBLES ATMOSPHÉRIQUES

Le bureau météorologique du New-York Herald communique l'avis suivant :

Une dépression, qui paraît se diriger au Nord-Est, traverse en ce moment Terre-Neuve. Elle causera des troubles dans l'atmosphère sur les côtes de la Grande-Bretagne et de la France, entre le 2 et le 4 juillet.

Lundi dernier, à l'Académie des Sciences, M. Vulpian a donné lecture d'une lettre adressée à l'Académie par un groupe d'étudiants, qui se proposent d'offrir une médaille à M. Chevreul, à l'occasion de son centenaire. Cette lettre est signée de MM. Charles Brongniart, Léon de Quatrefoies, de Bréan et Henri Martin, qui sont fils ou petits-fils de membres de l'Institut de France.

M. Chevreul atteindra le 31 août prochain sa centième année. Mais, comme à cette date les étudiants sont dispersés dans toute la France, la cérémonie de remise de la médaille sera fixée aux derniers jours de juillet.

### LA FLÈCHE.

D'après le dernier recensement, La Flèche a une population de 9,784 habitants. Le recensement du 18 décembre 1881 donnait 9,424 habitants; donc, en 5 ans, il y a eu une augmentation de 360 habitants.

### NANTES.

L'Espérance du Peuple écrit ce qui suit à l'adresse du maire de Nantes :

« M. Normand est en ce moment à Paris. Il s'occupe de racoler quelques ministres dans l'espoir que leur présence relèvera son prestige profondément ébranlé. M. Normand, que les lauriers du général Boulanger empêchent de dormir, veut donner un grand carrousel au milieu du mois de juillet. Il lui faut l'Ecole de Saumur. Le général Boulanger ne peut la lui refuser. On prétend même que le ministre poussera la gracieuseté jusqu'à faire venir d'Afrique quelques escadrons de spahis.

» Le carrousel du Champ de Mars sera nécessairement bien pâle auprès de celui de M. Normand. »

### FÊTES DU COMMERCE ET PROCESSIONS.

L'Union de l'Ouest a reçu de l'un de ses amis les réflexions suivantes :

« Il faut plaindre les villes que l'influence inexplicable et néfaste de quelque meneurs prive de cérémonies semblables à celle dont la nôtre (Angers) était dimanche l'heureux témoin. L'antique cérémonie de la Fête-Dieu, la Sacre d'Angers, comme on disait jadis, a, malgré tout, conservé son éclat; malgré tout, l'esprit moderne, qui n'est pas moderne, mais un emprunt fait aux époques de trouble et de désordre, a tout fait pour déposséder ce cortège de son ancienne splendeur. L'empiètement pieux a su y suppléer; la nomenclature, publiée, des corps, des institutions, des ordres qui devaient former le religieux cortège, était déjà frappante.

» A dix heures environ, les cloches ont annoncé le départ. D'autres diront peut-être avec détail la richesse des bannières nombreuses, la variété des corps de musique, la beauté des statues des patronages, le grand effet produit par le passage sur le pont du centre et, surtout, la magnificence de la bénédiction donnée du haut du reposoir construit sur le Tertre Saint-Laurent. Nous voudrions donner une indication tout autre, celle de l'effet que produisait le cortège pris d'un lieu élevé et un peu éloigné.

» Les longues files et les groupes des jeunes filles vêtues de blanc, portant des oriflammes, formaient un tableau ravissant, au-dessus duquel s'élevait le murmure des cantiques. Le clergé des paroisses venait, par groupes, occuper l'espace laissé libre entre les deux lignes. L'Université s'avancit, en robes. Voici les Sciences, voici les Lettres : — où est la Justice? où est la Force?... — Autrefois, on voyait ici la toge des magistrats et les brillants uniformes des chefs militaires. Mais, voilà le faisceau, le résumé de toutes les lumières et de toutes les puissances : la sainte Hostie s'approche. L'éclat des ornements, les pluies de fleurs, les nuages d'encens l'annoncent. A mesure qu'elle s'avance, le niveau de la foule s'abaisse, car ceux qui ne s'agenouillent pas,

sont tout au moins courbés (cernui, dit le texte sacré). Vient, enfin, la foule compacte, dont les habitants des contrées voisines semblent avoir doublé la masse.

» La procession finie, la fête ne l'est pas. Dans chaque quartier, le retour du clergé de la paroisse, de la musique de l'école, des jeunes filles ramenées en longues files par les sœurs, sont encore un écho de la solennité qui vient de s'accomplir.

» Puissants du jour, dirons-nous en langage vulgaire, faites-en autant! Vos fêtes de commerce (c'est bien du commerce, en effet) coûtent des monceaux d'or, retrouvés en partie, c'est possible. Des cavaliers viennent d'une ville éloignée, de l'Afrique même, pour évoluer devant les Parisiens. Mais « une idée élevée » manque à ces vaines fêtes. Tenez : le plus pauvre curé de village, avec un vigneron pour porte-croix et un petit pâtre pour enfant de chœur, en fait plus que vous. »

### LES PROCESSIONS DE LA FÊTE-DIEU.

Dimanche dernier, la procession du Saint-Sacrement s'est faite, à Luçon, dans les conditions les plus favorables. Le temps était splendide; la foule plus considérable encore que les années précédentes. Les maisons étaient tendues de blanc et décorées de fleurs, de bannières, de guirlandes. Des arcs-de-triomphe s'élevaient dans les airs.

Les reposoirs, au nombre de cinq, se distinguaient pour le bon goût qui avait présidé à leur érection et par leur élégance.

M<sup>re</sup> l'évêque, entouré de son clergé, portait le Saint-Sacrement. Le plus grand recueillement régnait dans les rangs et dans les groupes. C'était un majestueux spectacle. La foi se ravive dans la persécution.

A Saint-Malo, la procession de la Fête-Dieu a été splendide. La compagnie des sapeurs-pompiers escortait le Saint-Sacrement.

A Vannes, la Fête-Dieu a été célébrée avec une grande solennité, avec le concours de la plus grande partie de la population.

M<sup>re</sup> Bécél, qui assistait la veille aux funérailles de M<sup>re</sup> Le Hardy du Marais, évêque de Laval, était rentré en toute hâte à Vannes pour présider cette belle fête.

### Dimanche 4 Juillet GRANDE FÊTE A LA VILLA PLAISANCE

Route du Pont-Fouchard à Saint-Florent

Concours de Gymnastique, Tir au Pistolet et à la Carabine, Jeux divers, Ascension d'un Ballon.

A huit heures, GRAND CONCERT donné par l'Harmonie Saumuroise.

### Fête de nuit.

### ÉPICERIE CENTRALE 28 et 30, rue Saint-Jean

BAISSE DE PRIX de 10 c. par paquet sur toutes les bougies.

Bonne qual., le paq. 0.90 c. hors ville 0.80
Gobelins... — 4.00 — 0.90
A trous... — 4.40 — 4.00
F <sup>ie</sup> Fournès... — 1.40 — 4.00
Nubienne... — 4.45 — 4.00

### BOURSE DE PARIS DU 1<sup>er</sup> JUILLET 1886.

Rente 3 0/0. . . . .	82 80
Rente 3 0/0 amortissable . . . . .	85 »
Rente 4 1/2. . . . .	107 50
Rente 4 1/2 (nouvelle) . . . . .	110 15
Obligations du Trésor. . . . .	518 »

**L'Eau Gorlier**  
parfume et assouplit la peau sans la graisser, donne de l'adhérence aux poudres et empêche  
Hale et Irritations.  
2 fr. 50 LE FLACON ET 1 fr. 50 LE 1/2 FLACON.  
A Saumur, M. MACHET, 1, rue Saint-Jean.

**INJECTION BROU**  
VINCO SAUMUROISE 40 ANS DE SUCCÈS  
La seule guérissant, sans rien adjoindre, les écoulements anciens ou récents.  
Expédition franco contre mandat-poste. — Prix : 5 fr. le Flacon.  
J. FERRE, Ph<sup>m</sup>, 102, rue Richelieu, PARIS.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

FAILLITE RATIER, EMILE.

Par jugement en date du 28 juin 1886, le Tribunal de commerce de Saumur a reporté au 31 octobre 1882 l'ouverture de la faillite du sieur Ratier, négociant en grains, à Saumur.

Pour extrait :

(492) Le Greffier, GAUTIER.

C'est par erreur que, dans un précédent avis, on avait indiqué que l'ouverture de cette faillite était reportée au 31 octobre 1885.

Études de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 12, et de M<sup>e</sup> TAUGOURDEAU, notaire à Montreuil-Bellay.

VENTE DE BIENS DE MINEURS Situés commune de Méron.

L'adjudication aura lieu en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> TAUGOURDEAU, notaire à Montreuil-Bellay, le mardi 27 juillet 1886, à midi.

On fait savoir :

Qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de Saumur, le dix-neuf juin mil huit cent quatre-vingt-six, enregistré, ledit jugement homologuant une délibération du conseil de famille des mineurs Maitreau, tenue devant M. le juge de paix du canton de Montreuil-Bellay, le trois mai mil huit cent quatre-vingt-six.

Et à la requête de M. Jacques Maitreau, cultivateur, demeurant à Méron, Agissant au nom et comme tuteur naturel et légal de Louise et Angèle Maitreau, ses deux enfants mineurs, issus de son mariage avec M<sup>me</sup> Louise Briou, son épouse décédée,

Ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Charles-Théophile Beaurepaire, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 12, constitué pour lui;

En présence de M. Joseph Maitreau, propriétaire à Varannes, commune de Saint-Cyr-la-Lande, canton de Thouars (Deux-Sèvres),

En qualité de subrogé-tuteur desdits mineurs Maitreau;

Il sera, le mardi vingt-sept juillet mil huit cent quatre-vingt-six, heure de midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Taugourdeau, notaire à Montreuil-Bellay, procédé à la vente, aux enchères publiques, d'une pièce de terre, de vigne et de bois-taillis, située au lieu dit les Bois-de-Méron, en ladite commune, contenant en totalité vingt-deux hectares dix-sept ares trente-neuf centiares, appartenant aux mineurs Maitreau, et divisée ainsi qu'il suit.

DÉSIGNATION

1<sup>er</sup> Lot.

Cinquante-six ares quatre-vingt-neuf centiares de bois taillis et de terre labourable, ce lot de forme triangulaire, à l'extrémité nord de la pièce, aura sa base au midi, joignant le deuxième lot, il sera limité au levant par l'allée, au couchant par diverses propriétés, cours d'eau mitoyen.

Sur la mise à prix de cinq cent quinze francs, ci..... 515

2<sup>e</sup> Lot.

Un hectare trente-deux ares de terre labourable, limité au nord par le premier lot, au midi par le troisième, au levant par l'allée, au couchant par diverses parcelles.

Sur la mise à prix de mille deux cents francs, ci..... 1.200

3<sup>e</sup> Lot.

Un hectare soixante-un ares dix-huit centiares de terre, joignant au nord le deuxième lot, au levant l'allée commune, au midi le passage commun qui sépare ce troisième lot du quatrième, au couchant diverses propriétés et le fossé mitoyen qui sépare ce lot du vingt-troisième.

Sur la mise à prix de mille quatre cent soixante-cinq francs, ci..... 1.465

A reporter... 3.180

Report... 3.180

4<sup>e</sup> Lot.

Quatre-vingt-dix-neuf ares soixante-dix-sept centiares, joignant au nord le passage commun, au levant l'allée commune, au midi le cinquième lot, au couchant le fossé mitoyen qui sépare le quatrième et le vingt-troisième lot.

Sur la mise à prix de sept cent quinze francs, ci..... 715

5<sup>e</sup> Lot.

Quatre-vingt-quinze ares quatre-vingt-un centiares de terre en culture, joignant au nord le quatrième lot, au levant l'allée commune, au midi le sixième lot, au couchant le fossé mitoyen qui sépare ce cinquième lot du vingt-deuxième lot.

Sur la mise à prix de sept cent soixante francs, ci..... 760

6<sup>e</sup> Lot.

Quatre-vingt-cinq ares quinze centiares de terre labourable, joignant au nord le cinquième lot, au levant l'allée commune, au midi le septième lot, au couchant le fossé mitoyen qui sépare du vingt-unième lot.

Sur la mise à prix de sept cent soixante-quinze francs, ci..... 775

7<sup>e</sup> Lot.

Soixante-dix-huit ares soixante-quinze centiares de terrain en culture, joignant au nord le sixième lot, au levant l'allée commune, au midi le huitième lot, au couchant le fossé mitoyen qui sépare le septième du vingtième lot.

Sur la mise à prix de sept cents francs, ci..... 700

8<sup>e</sup> Lot.

Soixante-treize ares soixante-huit centiares de terrain en culture, joignant au nord le septième lot, au levant l'allée commune, au midi le neuvième lot, au couchant le fossé mitoyen qui sépare le huitième du dix-neuvième lot.

Sur la mise à prix de six cents soixante-dix francs, ci..... 670

9<sup>e</sup> Lot.

Soixante-neuf ares vingt-six centiares de terre labourable, joignant au nord le huitième lot, au levant l'allée commune, au midi le dixième lot, au couchant le fossé mitoyen qui sépare le neuvième et le dix-huitième lot;

Sur la mise à prix de six cent trente francs, ci..... 630

10<sup>e</sup> Lot.

Soixante-six ares cinquante-quatre centiares de terre labourable, joignant au nord le neuvième lot, au levant l'allée commune, au midi le onzième lot, au couchant le fossé mitoyen qui sépare le dixième et le dix-septième lot;

Sur la mise à prix de six cent cinq francs, ci..... 605

11<sup>e</sup> Lot.

Soixante-cinq ares trente-neuf centiares de terrain labourable, joignant au nord le dixième lot, au levant l'allée commune, au midi le douzième lot, au couchant le fossé mitoyen qui sépare le onzième et le seizième lot;

Sur la mise à prix de cinq cent quatre-vingt-quinze francs, ci..... 595

12<sup>e</sup> Lot.

Quatre-vingt-six ares deux centiares de terre, en culture, joignant au nord le onzième lot, au levant l'allée commune, au midi le treizième lot, au couchant le fossé mitoyen qui sépare le douzième du quatorzième lot;

Sur la mise à prix de huit cent quatre-vingts francs, ci..... 880

13<sup>e</sup> Lot.

Un hectare neuf ares cinquante centiares de bois taillis, joignant au nord le douzième et le quinzième lot, au levant l'allée commune, au midi le quatorzième lot, au couchant le chemin de Mollay à Méron;

Sur la mise à prix de mille quatre cent quatre-vingt-quinze francs, ci..... 1.495

A reporter... 11.005

Report... 11.005

14<sup>e</sup> Lot.

Un hectare onze ares treize centiares de bois taillis, joignant au nord le lot précédent, au levant l'allée commune et le chemin de la Grange-du-Bois, au midi le bois de M. Guibert, Louis, au couchant le chemin de Méron à Mollay;

Sur la mise à prix de mille six cent quarante francs, ci... 1.640

15<sup>e</sup> Lot.

Un hectare cinquante-deux ares soixante-treize centiares de terre labourable, joignant au nord le fossé mitoyen qui le sépare du douzième lot, au midi le treizième lot, au couchant le chemin de Méron, au nord le lot suivant;

Sur la mise à prix de mille cinq cent soixante francs, ci... 1.560

16<sup>e</sup> Lot.

Un hectare dix ares douze centiares de terre en culture, joignant au levant le fossé mitoyen qui le sépare du onzième lot, au midi le quinzième lot, au couchant le chemin de Méron, au nord le lot suivant;

Sur la mise à prix de mille francs, ci..... 1.000

17<sup>e</sup> Lot.

Un hectare huit ares de terrain en culture, joignant au levant le fossé mitoyen qui le sépare du dixième lot, au midi le seizième lot, au couchant le chemin de Méron, au nord le lot qui suit;

Sur la mise à prix de neuf cent quatre-vingts francs, ci... 980

18<sup>e</sup> Lot.

Un hectare cinq ares quatre-vingt-onze centiares de terrain labourable, joignant au levant le fossé mitoyen qui le sépare du neuvième lot, au midi le dix-septième lot, au couchant le chemin de Méron et au nord le lot qui suit;

Sur la mise à prix de neuf cent soixante francs, ci..... 966

19<sup>e</sup> Lot.

Un hectare deux ares vingt-neuf centiares de terrain en culture, joignant au levant le fossé mitoyen qui le sépare du dix-huitième lot, au midi le chemin de Méron et au nord le lot qui suit;

Sur la mise à prix de neuf cent trente francs, ci..... 930

20<sup>e</sup> Lot.

Quatre-vingt-seize ares quatre-vingt-huit centiares de terre labourable, joignant au levant le fossé mitoyen qui le sépare du septième lot, au midi le dix-neuvième lot, au couchant le chemin de Mollay à Méron, au nord le lot qui suit;

Sur la mise à prix de huit cent quatre-vingts francs, ci... 880

21<sup>e</sup> Lot.

Quatre-vingt-neuf ares soixante-quatre centiares de terre arable, joignant au levant le fossé mitoyen qui le sépare du sixième lot, au midi le vingtième lot, au couchant le chemin de Mollay, au nord le lot ci-après;

Sur la mise à prix de huit cent quinze francs, ci..... 815

22<sup>e</sup> Lot.

Quatre-vingt-un ares dix centiares de terrain en culture, joignant au levant le fossé mitoyen qui le sépare du cinquième lot, au midi le vingt et unième lot, au couchant le chemin de Mollay à Méron, au nord le lot qui suit;

Sur la mise à prix de six cent quarante-cinq francs, ci... 645

23<sup>e</sup> Lot.

Soixante-dix-neuf ares soixante-cinq centiares de terre labourable, coupé par le passage de quatre mètres, commun à tous les lots ci-dessus indiqués, joignant au levant le fossé mitoyen qui le sépare du troisième et du quatrième lot, au midi le vingt-deuxième lot, au couchant le chemin de Mollay à Méron, au nord diverses propriétés;

Sur la mise à prix de six cent trente francs, ci..... 630

Total des mises à prix : vingt-un mille quarante-cinq francs, ci..... 21.045

Faculté a été accordée au notaire commis, à réunir deux ou plusieurs lots en un seul, ou même à les subdiviser, comme il le jugera convenable pour la vente, sans changer toutefois les mises à prix.

S'adresser, pour les renseignements :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué poursuivant;

2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> TAUGOURDEAU, notaire à Montreuil-Bellay, dépositaire du cahier des charges.

Dressé par l'avoué soussigné. Saumur, le vingt-neuf juin mil huit cent quatre-vingt-six.

BEAUREPAIRE.

Étude de M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le mardi 6 juillet, à 2 heures,

En l'étude de M<sup>e</sup> BRAC, notaire,

UNE MAISON

Sise à Saumur, rue Haute-St-Pierre, 37, reconstruite depuis peu d'années,

Elevée sur caves d'un rez-de-chaussée et 2 étages; greniers; eaux de la Loire à tous les étages; porche donnant accès à de très grandes caves louées à sept locataires étrangers à la maison.

Revenu : 700 francs.

Mise à prix : 8,000 francs.

Cette maison appartient à M<sup>me</sup> PIGNON et autres.

S'adresser à M<sup>e</sup> BRAC, notaire.

Étude de M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur.

A VENDRE

GRANDE et BELLE MAISON

Très confortable et en parfait état, Avec Écurie, Remise, beau Jardin, à l'entrée du Pont-Fouchar.

S'adresser à M<sup>e</sup> BRAC, notaire.

Étude de M<sup>e</sup> PASQUIER, notaire au Puy-Notre-Dame.

A LOUER PRÉSENTEMENT

UNE MAISON

À Saumur, Grand'Rue, 12.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> LECOT, avoué à Saumur. (489)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1887

DEUX MAGASINS

Ensemble ou séparément Situés rue Dacler, n° 23, Occupés par M. Offray et Percher.

S'adresser à M. PROUST, rue de la Tonnelle. (424)

A LOUER

UNE MAISON

Avec Écurie et Jardin, Rue Duplessis-Mornay, à l'angle de la Montée-du-Fort.

S'adresser à M. TABOURDEAU, place de la Bilange. (438)

SANS PALAIS

DENTS

NI CROCHETS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vin rouge vieux A VENDRE S'adresser à M. E. CHARPENTIER à la Martinière, par Alloues. (491)

A LOUER DE SUITE MAISON DE MAITRE A Saint-Hilaire-Saint-Florent. Avec écurie, remise, sellerie, etc. et jardin. S'adresser à M. JADEAU, chef de caves à Saint-Florent. (482)

BAINS DE MER Plage de St-Gilles-Croix-de-Vie (Vendée) Billet d'aller et retour de 45 et 30 jours, avec 49 0/0 de diminution.

A LOUER Deux Chalets Sur la Plage. Pour renseignements, s'adresser au bureau du journal ou à M. BOUQUIN CHIVERT, à Thouars.

MAISON COLOMBEL 22 et 24, rue de la Tonnelle, Saumur

Grande liquidation DE PAPIERS PEINTS Toiles cirées et Devant de Cheminées POUR CAUSE DE FIN DE BAIL

Offres et Demandes

AVIS TRÈS-IMPORTANT. Une maison du midi, Vins et Spiritueux offre à toutes personnes honorables pouvant s'occuper de représentations un appointement fixe de 350 francs par mois; celles ne pouvant s'en occuper et qui demanderaient de plus pour leur compte, bénéficieraient de 4 francs par hectolitre; les vins sont expédiés directement de la propriété et garantis naturels. — S'adresser MM. ALLIER, DELORD et MAURAN, propriétaires de vignobles, à Aubais (Gard)

ON DEMANDE un garçon de 18 ans, pour l'office, au Café de la Paix. (491)

ASSURANCES ON DEMANDE des agents pour de bonnes Compagnies. — Remise avantageuses. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE une bonne femme de chambre sachant bien coudre et bien repasser. S'adresser au bureau du journal.

LECONS de français et de latin Répétitions. — Prix modérés. — S'adresser au bureau du journal. (487)

NETTOYAGE ET VERNISSAGE DE Pianos et Meubles LÉONARD FISCHER, rue d'Orléans n° 49. (486)

A VENDRE Fumier de Cheval S'adresser au bureau du journal, 13, rue d'Alsace.